L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 7 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre pour cause de maladie du propriétaire une pharmacie contenant seule et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V., bureau de l'ABEILLE. 6 oct—1 sem

Bonne epicerie à vendre dans le centre du Deuxième district pour cause de santé. S'adresser au bureau de l'Abeille 5 oct—3f

A vendre pour cause de réparations, une belle vieille Pale Rouge de première ordre, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germann, 24 rue de l'Union. 29sept—1sem.

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

Boyaux.—On demande à acheter régulièrement une grande quantité de vessies de mouton (chimp long, gutts). S'adresser à Louis Schildknecht, P. O. box 63, Astoria.
7 oct—2f—1eu dim

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants. A domicile ou chez elles. No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et réduit de misère, c'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE À
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le Jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton. S. VERGNES, Agent.
Bureau rue Magazine 99.
6 oct 85—1an Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie du Nlle-ville Oil Works. — Nouvelle-Orléans. — L'élection annuelle pour six directeurs de cette compagnie, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de MM. Desforges, Jung & Cie, No 34 rue Carondelet, le LUNDI, 11 octobre 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
ERNEST LANDRY, Jr.
28 sept—au 11 oct Secrétaire.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Samuel Bell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 6633—Division E—Attendu que Samuel H. Bell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Bell, decédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7.11.16

Charles H. Breen vs. Ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 18,170—Division H. Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles H. Breen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Ball, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
6 oct—8 10 15 Greffier.

Succession de Mme Eliza Leblanc, Veuve de Ambroise Grabert.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 18,790—Division E—Attendu que Adonis Grabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eliza Leblanc veuve de Ambroise Grabert, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
29 sept—29—oct 3 8 Greffier.

Succession de Anna Mary Martin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 18,686—Division C—Attendu que Jos. Osthemier, agent de Petit Osthemier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Anna Mary Martin, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—29—2.7oct.

Succession d'Albert C. Mace.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 15,984—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert C. Mace, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30 oct 5 9

Succession de John B. Hyams.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 5,506—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hyams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30 —5 9 oct

Henry Montreuil vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,467—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Montreuil syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
30 sept—30—5 9 oct. Greffier.

Succession de Charles Klinkau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,672—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hyams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30 oct 5 9

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1886.

En vertu de et conformément à une proclamation lancée par son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis pour le Cinquantième Congrès, pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le

Mardi, deuxième jour de Novembre A. D 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, afin de procéder à assigner le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, afin que l'on puisse voter pour les officiers ci-après mentionnés, ainsi que pour soumettre la proclamation ci-dessus mentionnée à savoir :

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés desdits districts respectifs ci-après suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir :

Le Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quatorzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses de Plaquemine et St Bernard.

Le Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant le Premier, Second, Deuxième, Onzième, Douzième, Treizième Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses d'Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste et St Jacques.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio [returning officer] de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu'au 2 nov inclusivement.

Avis aux Votants

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.
Nouvelle-Orléans, 23 sept 1886.

Les personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Poll.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 sept—30

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Ewing

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, sont	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	5,000, ...	10,000
2 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $75,000, ecrit.	6,750
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $25,000, ecrit.	2,250
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui sera gagné le lot de $10,000, ecrit.	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresse à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire vos mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

AU PUBLIC.

Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886.

La Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans présente les personnes à qui elle fournait du gaz, ainsi que toutes celles qui réclament sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux à ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients. EN OUTRE des 10 pour cent dont la bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux-ci sont réglés avec promptitude.

Dépense—Un cent par heure pour chaque bec donnant une lumière équivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d'escompte.

Escompte Additionnel :

Sur comptes mensuels de $ 1 à $ 5 ..... 5 pour cents
Sur comptes mensuels de 5 à 15, 10 pour cent
Sur comptes mensuels de 15 à 25, 15 pour cent
Sur comptes mensuels de 25 et au-dessus, 20 pour cent
17 sept—3m

J. V. LLOYD,
Secrétaire.

La Grande Réouverture
—DU—
RESTAURANT LÉON,
Au No 23 rue St-Charles,
A en lieu hier matin,
SAMEDI, 25 SEPTEMBRE 1886.

Cet établissement populaire et qui inspire la confiance a été entièrement remis à neuf et ensuite, et a repris les affaires pour la saison, décidé à maintenir sa réputation déjà si bien établie et à conserver le bon vouloir de ses clients. Les amateurs de dîners élégants seront satisfaits à des prix modérés comme d'habitude. On trouvera au premier un restaurant français régulier, avec le même menu et aux mêmes prix.
Salon particuliers pour dames et familles.
LÉON LAMOTHE, Propriétaire.
26 sept—1 sem

Confiserie de l'Hôtel de la Monnaie.

Cette confiserie, établie depuis nombre d'années et dont le propriétaire est

GEORGE TOGNONI,

a été transportée récemment de l'encoignure Esplanade et Decatur au No 343, rue Decatur, vis-à-vis la Monnaie, et faisant suite immédiatement à l'encoignure ci-dessus.
21 sept—au 24 oct

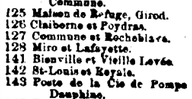

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

SIGNAUX D'INCENDIES.

Sections.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
6 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Bienville.
9 Pryt anée et Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Porte de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. et L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Prytania.
18 Magazine et St-André.
19 Roussaut et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Camp.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 36 Thalie.
42 Franklin et Erato.
47 Gasquet et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tritton
56 Calliope et Ferret.
57 Magnolie et Erato.
61 Tetjacobiere et Franklin.
65 Jville et Levée.
71 Pied de la rue Julia
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. ff.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebleve.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7. Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
148 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Bienville et Danville.
154 Station des chars, coin du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 9 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prieur de Pacot.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Coin du Bayou.
242 Ste-Anne et Mire.
243 Manufacture de Stern, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Prosne à Cetac et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louise et Roupatte.
612 Poste de la Cie de Pompe No 4 Grands hommes.
613 Dauphine et Independance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
912 Royale et Dauphine.

SIGNAUX D'INCENDIES.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Toledano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Fonchet.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoula.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valencia.
23 Coin des rues Magasins et Valence.
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magasine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée
42 Coin des rues St-Charles et Leline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827,

est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les parties créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français, et est on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :
73

L'ABEILLE,

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :
73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs. Wm B. Spierrow

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 18,035—En vertu d'un writ de mise et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Eucan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans la Premier District de cette ville, le SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré 4 bis borné par les rues Reclusion (ci-devant Second) Leper (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, situé le No 10 du dit lieu et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente-six pieds de façade sur ces cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade sur les lignes entres lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas aussi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 sept—14 21 28—7 14 16 oct

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18 761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une

Inscription,

A tous ceux à qui parviendra ces saisi :

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878, assessées au nom de George O. Norcross, faite dans la Ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston, l'acquéreur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a affiré à James W. Fee, le bénéficiaire de ces ventes, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé à l'quatrième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Baronne, Bienville, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 20 de dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1879, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1878 assessées comme la dite propriété au nom de Caroline Flourfroy, A. B. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après s'être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane, dans le cas où elle ne serait pas rachetée dans le délai prescrit par la loi, et a délivré un certificat à cet effet, lequel certificat a été dûment enregistré dans le Bureau des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, le 25 mars 1879, sous le No 95,978 ; et, attendu que le dit James W. Fee, propriétaire de cette créance, a fait signifier à la personne ou au domicile du défendeur, ou à ses représentants légaux, ou à ses ayants droit, ou à leurs curateurs, s'ils sont absents de la Louisiane, ou à leurs curateurs ad hoc, s'ils sont interdits, ou à leurs héritiers, s'ils sont morts, ou à leurs curateurs à succession vacante, s'ils sont morts et leurs successions vacantes, ou à leurs représentants légaux, s'ils sont morts et leurs successions sont administrées